Gemeng NIDDERAANWEN

REGISTRE aux DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du : 24 avril 2026

Date de l'annonce publique de la séance :	17 avril 2026
Date de la convocation des conseillers :	17 avril 2026
Membres présents :	
Physiquement :	président : TERNES F., échevins : DE VRIES J. et BAUER J., membres : MULLER-ROLLINGER G., VAN DER ZANDE C., DUPONG-KREMER M., SCHMIT G., INGHELRAM-MAEYENS M., CUNGS M., KOOB A., STORN D., PAQUET G., WEIRIG M., secrétaire : SCHOLTES B.,
Membre(s) absent(s) :	///

Point de l'ordre du jour : - 06 –
Objet : Adaptation du règlement concernant le « Bénévole méritant », le « Prix d'encouragement pour jeunes bénévoles » et le « Mérite associatif ».

Le Conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu sa délibération du 25 avril 2025 portant approbation du règlement concernant le « Bénévole méritant » et le « Mérite associatif » ;

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins ;

Sur proposition de la Commission des Affaires sociales en date du 11 mars 2026 ;

à l'unanimité
arrête

le règlement concernant le « Bénévole méritant », le « Prix d'encouragement pour jeunes bénévoles » et le « Mérite associatif » comme suit (texte coordonné) :

Article 1 – Les différentes formes de distinctions
Bénévoles méritants
Un **« Bénévole méritant »** est une personne physique qui se distingue par son engagement, sa motivation, sa solidarité et son dévouement envers une association locale de la Commune de Niederanven ou qui joue un rôle essentiel dans le soutien et l'amélioration de la communauté locale.

Cette initiative vise à célébrer l'engagement des personnes qui consacrent leur temps et leurs efforts pour le bien de la communauté et de la vie associative de la Commune de Niederanven.

.../2

Prix d'encouragement pour jeunes bénévoles (max. 27 ans)

Le **« Prix d'encouragement pour jeunes bénévoles »** est un prix destiné à reconnaître, valoriser et encourager l'engagement bénévole de jeunes personnes jusqu'à l'âge maximal de 27 ans au sein d'une association locale de la Commune de Niederanven.

Ce type de prix vise à mettre en lumière l'engagement positif des jeunes bénévoles, soutenir la motivation en récompensant leur implication, leur créativité ou leur esprit de solidarité. Il a comme objectif d'encourager d'autres jeunes à s'investir à leur tour dans des actions bénévoles et de renforcer la reconnaissance sociale du bénévolat.

Mérite associatif

Une distinction appelée **« Mérite associatif »** pour participation au sein d'une association locale de la Commune de Niederanven peut être attribuée à une personne physique dans les conditions suivantes :

- avoir occupé, pendant au moins 10 ans, une fonction de président, vice-président, secrétaire ou trésorier au sein du comité d'une association locale,
- avoir occupé, pendant au moins 15 ans, une fonction de membre au sein d'un comité ou/et d'une commission d'une association locale.

La distinction **« Mérite associatif extraordinaire »** est décernée à toute personne physique ayant consacré au moins 50 ans à l'engagement dans une association locale.

Article 2 – Procédures d'attribution

Un appel à candidatures en vue de la remise des différentes distinctions honorifiques est lancé annuellement par le Collège échevinal de la Commune de Niederanven.
Toute association locale ainsi que tout habitant de la Commune de Niederanven peut proposer un candidat au prix de « Bénévole méritant » et au « Prix d'encouragement pour jeunes bénévoles ».
Les candidatures, accompagnées d'une brève motivation, sont soumises au secrétariat de la Commune de Niederanven dans les délais fixés dans l'appel à candidatures.
Les candidatures sont évaluées par le secrétariat de la Commune de Niederanven et proposées au Collège échevinal après avoir été avisées par la Commission des Affaires sociales.

Modalités de remise

Les distinctions sont décernées par le Collège échevinal de la Commune de Niederanven.
Elles sont remises aux lauréats lors d'une cérémonie officielle.

Article 3 – Dispositions abrogatoires

Le présent règlement abroge toutes les dispositions contraires contenues dans les règlements antérieurs en la même matière et notamment le règlement du 25 avril 2025.

Ainsi délibéré
En sa séance, date que dessus (suivent les signatures)
Pour expédition conforme
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,